

Commune de ADON

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2017

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017.

Il est présenté avec la reprise des résultats 2016.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **72 708.05 €**.

◆ Les recettes d'investissement

Chapitres	BP 2017
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	15 379,33 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	23 997,99 €
13 - Subventions d'équipement	18 330,73 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	15 000,00 €
Total	72 708,05 €

→ 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement

Le montant correspond à la reprise du résultat d'investissement 2016.

→ 10 – Dotations, fonds divers et réserves

En 2017, la commune perçoit le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement 2015.

Compte-tenu des restes à réaliser 2016, le besoin en financement de la section d'investissement est couvert par l'excédent dégagé en fonctionnement.

→ 13 – Subventions d'équipement

Des subventions ont été attribuées pour les travaux d'accessibilité pour les PMR, pour l'insonorisation de la salle polyvalente et pour le remplacement des portes du local à l'étang communal.

◆ Les dépenses d'investissement

Chapitres	BP 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 700,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	1 700,00 €
21 - Immobilisations corporelles	68 308,05 €
Total	72 708,05 €

→ 16 – *Emprunts et dettes assimilées*

Le montant du capital d'emprunt à rembourser est en baisse en raison de l'arrivée à terme de l'emprunt « Investissements divers » contracté en 2006 pour 10 ans.

→ 20 – *Immobilisations incorporelles*

La commune a renouvelé, pour 3 ans, son contrat avec SEGILOG pour l'utilisation des différents logiciels (comptabilité, payes, état civil ...). Le montant des droits d'utilisation a augmenté de 3,6% par rapport aux 3 dernières années.

→ 21 – *Immobilisations corporelles*

Les principaux travaux prévus pour 2017 sont :

- Mairie : Travaux d'accessibilité pour PMR
Remplacement du poste informatique du secrétariat
Reliures des registres communaux
- Salle polyvalente : Travaux d'insonorisation
Achat de rideaux
- Voirie : Achat de panneaux de signalisation

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **264 178.18 €**.

◆ Les recettes de fonctionnement

Chapitres	BP 2017
002 - Résultat de fonctionnement reporté	88 091,18 €
70 - Produits de services et ventes diverses	4 000,00 €
73 - Impôts et taxes	113 080,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	58 007,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 000,00 €
Total	264 178,18 €

→ 002 – *Résultat de fonctionnement reporté*

Le montant correspond à la reprise du résultat de fonctionnement 2016.

→ 70 – *Produits de services et ventes diverses*

Les produits de services correspondent principalement au remboursement, par le SIIS Adon-La Bussière, des charges d'eau, d'électricité et de fioul domestique pour l'école ainsi que la redevance d'occupation du domaine public France télécom.

→ 73 – *Impôts et taxes (fiscalité)*

La fiscalité est la recette la plus important pour la commune ; les taux d'imposition restent identiques à 2016 soit :

Taxe d'habitation : 12.78 %

Taxe foncière du bâti : 13.88 %

Taxe foncière du non bâti : 50.16 %

A la fiscalité s'ajoutera la taxe sur les pylônes et la taxe additionnelle aux droits de mutations.

→ 74 – *Dotations, subventions et participations*

La Dotation Globale de Fonctionnement est prévue à la baisse.

La commune percevra le solde de la subvention demandée auprès du Conseil Départemental au titre du FAVC pour les travaux de voirie et le solde de la subvention demandée auprès de l'agence de l'eau pour la démarche « zéro pesticide ».

→ 75 – *Autres produits de gestion courante*

Les recettes liées aux locations de la salle polyvalente sont prévues en baisse – Le nombre de demandes de location est faible.

◆ Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	BP 2017
011 - Charges à caractère général	104 092,18 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	60 662,00 €
014 - Atténuations de produits	11 445,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	72 579,00 €
66 - Charges financières	400,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	15 000,00 €
Total	264 178,18 €

→ 011 – *Charges à caractère général*

Compte-tenu que la compétence du CCAS (dissous au 31/12/16) est exercée par la commune depuis le 1^{er} janvier 2017, les dépenses liées aux fêtes de Noël viennent augmenter ce chapitre.

La prévision pour ce chapitre s'explique également par les dépenses liées aux travaux d'entretien de la salle polyvalente et par la nécessité d'anticiper d'éventuels travaux d'entretien et de réparation de la voirie, de la toiture du clocher de l'église et de conserver des fonds sur la section de fonctionnement.

→ 012 – *Charges de personnel et frais assimilés*

Les charges de personnel seront en légère augmentation.

Cette tendance tient compte :

- De la revalorisation salariale des agents fonctionnaires
- De l'augmentation des cotisations retraite
- De la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)

Effectif de la collectivité : 3 agents à temps non-complet

- Service administratif : 1 agent à 16/35^{ème}
- Service technique : 1 agent à 4/35^{ème} et 1 agent à 28.80/35^{ème}

→ 014 – *Atténuation de produits*

Le FNGIR reste stable ; le FPIC est vu à la hausse.

→ 65 – *Autres charges de gestion courante*

Une légère hausse est prévue ; Cette tendance tient compte :

- De la hausse de la contribution versée au SDIS (+5% par rapport à 2016)
- De la participation financière versée pour le voyage scolaire (prise en charge auparavant par le CCAS)

→ 66 – *Charges financières*

Le montant d'intérêts d'emprunt à rembourser est en baisse en raison de l'arrivée à terme de l'emprunt « Investissements divers » contracté en 2006 pour 10 ans.